



a.m.a.r.

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

C.P.H

Centre Provisoire d'Hébergement

Association Montalbanaise d'Aide pour les Réfugiés

24 rue Causat – 82 000 Montauban

Tél : 05.63.22.17.00

accueil@centreamar.org - centreamar.org

SOMMAIRE

Propos introductifs aux rapports d'activité 2025

La transversalité au sein de l'AMAR

1. La démarche qualité à AMAR

- 1.1. Le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation externe et des projets d'établissements
- 1.2. L'évaluation continue
- 1.3. La participation des personnes accompagnées

2. Les outils du travail en équipe AMAR

- 2.1. Les groupes thématiques
- 2.2. Le travail d'équipe

3. L'ouverture de l'AMAR

- 3.1. Le site Internet
- 3.2. Le partenariat
- 3.3. Le réseau santé interculturelité, le GAPP, les ressources solidaires de santé
- 3.4. Les actions associatives
- 3.5. Les conventions de partenariat

4. Les activités et prestations à destination des personnes accompagnées

- 4.1. La consultation psychologique interculturelle et la coordination avec les travailleurs sociaux
- 4.2. L'accompagnement dans le logement

Rapport d'activité CPH

1. Le Public accueilli en 2025

1.1. Le profil du public accueilli en 2025

2. Les Indicateurs de prise en charge

2.1. Taux d'occupation 2025

2.2. La durée de la prise en charge

3. L'accompagnement en CPH

3.1. L'insertion professionnelle

3.2. L'insertion sociale

3.3. La socialisation et la scolarisation des enfants

3.4. L'accompagnement santé

3.5. Le relogement des familles

Propos introductifs aux rapports d'activité 2025

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte toujours marqué par des tensions politiques, économiques et sociales qui impactent directement les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes en demande d'asile et bénéficiaires de la protection internationale. Les enjeux migratoires et de protection demeurent au cœur des débats européens et nationaux, tandis que, sur le terrain, les structures doivent continuer à répondre à des besoins importants dans un environnement de plus en plus contraint.

Sur le plan budgétaire, l'exercice a été particulièrement marqué par la hausse des charges de fonctionnement. La fin progressive des boucliers tarifaires a entraîné une augmentation sensible des coûts de l'énergie, à laquelle se sont ajoutées la progression des loyers et l'évolution des charges locatives. Dans ce contexte, le CADA clôture l'année avec un déficit important, illustrant concrètement les tensions financières auxquelles nos dispositifs doivent faire face. Cette situation met en évidence la fragilité de l'équilibre économique de nos structures, alors même qu'elles doivent garantir un accueil digne et un accompagnement social, administratif et juridique de qualité.

Parallèlement, l'accélération des procédures administratives, déjà fortement perceptible les années précédentes, demeure une réalité structurante de notre activité. Cette évolution a des effets directs sur l'organisation des équipes, sur le rythme des entrées et des sorties, ainsi que sur les conditions mêmes de l'accompagnement. La rapidité des parcours, la multiplication des démarches et les exigences accrues en matière de fluidité des dispositifs interrogent en profondeur le sens du travail social, pris entre logique de gestion, contraintes institutionnelles et nécessité de prendre en compte la globalité des besoins des personnes accompagnées.

Dans ce cadre exigeant, les équipes du CADA et du CPH ont poursuivi leur mobilisation avec constance, dans un souci permanent d'adaptation et de maintien de la qualité de l'accompagnement. Leur engagement quotidien a permis de répondre aux besoins des personnes accueillies malgré un environnement rendu plus instable par les contraintes économiques, les évolutions réglementaires et la pression sur les dispositifs.

Ce rapport d'activité rend compte de cette année de travail, des évolutions observées, des difficultés rencontrées, mais aussi de l'investissement des professionnels et des dynamiques partenariales qui ont permis de poursuivre les missions confiées. Il témoigne également des questionnements qui traversent aujourd'hui nos pratiques, dans un contexte où les transformations du secteur invitent plus que jamais à réaffirmer le sens, les limites et les exigences du travail social.

LA TRANSVERSALITÉ AU SEIN DE L'AMAR

Afin de mutualiser les compétences et les ressources, de diffuser des pratiques innovantes au sein des équipes et d'améliorer la qualité des prestations auprès des personnes accueillies, la direction et les équipes travaillent sur des thèmes communs liés aux objectifs et aux missions des établissements gérés par l'AMAR.

1. La démarche qualité à AMAR

1.1. Le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation externe et des projets d'établissements

Les projets d'établissements du CADA et du CPH, réactualisés en décembre 2019, intégraient les plans d'amélioration issus des précédentes évaluations internes et externes, tout en formalisant la prise en compte des recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans le travail quotidien des équipes.

Au cours de l'année 2025, une démarche de réécriture des projets d'établissements a été engagée. Ce travail s'inscrit dans une dynamique de mise à jour de nos cadres d'intervention, afin de mieux prendre en compte les évolutions des publics accueillis, des pratiques professionnelles, ainsi que du contexte institutionnel et réglementaire. Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail ont été mis en place autour de thématiques structurantes pour le fonctionnement de nos dispositifs, notamment la procédure d'accueil et de sortie des établissements, la prévention de la maltraitance et la gestion des situations de violence, ainsi que la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Cette dynamique s'est inscrite dans un mouvement plus large de réflexion associative. En effet, le projet associatif a également fait l'objet d'une actualisation en 2025, dans le cadre d'un travail collaboratif associant les intervenants du DLA, les administrateurs et les salariés. Cette démarche a permis de redéfinir les objectifs stratégiques de l'association et de poser un cadre renouvelé pour l'ensemble de ses actions. La réécriture des projets d'établissements vient ainsi assurer la cohérence entre les orientations associatives, les missions confiées aux établissements et les réalités de terrain.

Parallèlement, la réforme de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux, précisée par le décret de novembre 2021, continue de redéfinir les modalités de la démarche qualité, en supprimant l'évaluation interne au profit d'une logique d'amélioration continue. Dans ce cadre, les évaluations externes du CADA et du CPH sont programmées en avril et en mai 2026. Un rendu groupé à la fin du premier trimestre 2026 a été accordé pour les deux établissements.

Afin de préparer cette échéance dans les meilleures conditions, notre association a bénéficié en 2025 d'un accompagnement spécifique à la préparation de l'évaluation externe des deux établissements. Cet appui a permis d'engager un travail méthodique de structuration, d'identification des attendus et de préparation des équipes, dans une perspective de mobilisation collective autour des enjeux de qualité, de conformité et d'amélioration continue des pratiques.

1.2. L'évaluation continue

► Pour le CADA

Le plan d'action issu de la dernière évaluation externe a fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. Sa mise en œuvre s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, avec des temps réguliers d'analyse permettant d'ajuster les pratiques professionnelles aux besoins des personnes accueillies et aux évolutions du contexte. Certaines thématiques constituent des axes de travail permanents, au cœur du projet d'établissement, et font l'objet d'une attention soutenue de la part des équipes. Il s'agit notamment :

- du développement de l'autonomie des personnes accueillies,
- de l'appropriation des questions de santé par les familles,
- du soutien à l'autonomie dans la vie sociale et quotidienne,
- de la prise en compte globale de la santé, tant physique que psychique.

Ces axes s'inscrivent dans une approche globale de l'accompagnement, visant à favoriser l'inclusion, la responsabilisation et la capacité d'agir des personnes, dans un contexte où les parcours sont souvent contraints par la temporalité des procédures.

L'organisation du travail en pôles et groupes thématiques constitue un levier essentiel pour répondre à ces enjeux. Elle permet de structurer les interventions, de favoriser la transversalité des compétences et d'adapter les réponses aux situations rencontrées.

La régularité de ces instances (hebdomadaire, mensuelle ou bimensuelle) contribue à renforcer la réactivité des équipes et la qualité des accompagnements proposés. Leur contenu est réinterrogé autant que nécessaire en réunion d'équipe, garantissant leur pertinence au regard des besoins du terrain.

Sont ainsi pérennisés et pleinement intégrés au fonctionnement du CADA :

- le pôle logement,
- le pôle administratif,
- le groupe de travail « santé »,
- le groupe de travail « accompagnement social »,
- le groupe de travail « procédure »,
- le groupe de travail « insertion socio-professionnelle »,
- le groupe de travail « loisirs et culture ».

Cette organisation favorise une meilleure articulation entre les dimensions administratives, sociales et d'insertion, tout en permettant d'inscrire les pratiques dans une logique collective et évolutive.

► Pour le CPH

L'évaluation interne finalisée en décembre 2017 a permis d'identifier des axes structurants d'amélioration, notamment autour de l'accès au logement et de l'insertion socio-professionnelle. Ces orientations continuent de guider les pratiques et s'inscrivent pleinement dans les objectifs du projet d'établissement.

Les domaines d'intervention initialement définis demeurent au cœur de l'accompagnement proposé :

- la garantie des droits et la participation des personnes accueillies,
- la protection, la gestion et la prévention des risques,
- la personnalisation de l'accompagnement,
- la promotion de l'autonomie et de la qualité de vie.

Dans la continuité de ces orientations, un groupe de travail dédié à l'insertion socio-professionnelle a été mis en place fin 2021, associant les accompagnatrices sociales du CPH et la cheffe de service. Ce groupe a permis de structurer et de renforcer les actions menées en direction des bénéficiaires de la protection internationale (BPI), autour de plusieurs axes :

- la connaissance et la mutualisation des outils existants,
- l'identification des acteurs du territoire et le développement de partenariats,

- la mise en place d'informations collectives à destination des personnes accompagnées,
- la diffusion des ressources et des pratiques auprès des équipes du CADA.

Cette dynamique a contribué à inscrire davantage le CPH dans un réseau partenarial actif en matière d'insertion. Ainsi, l'association est devenue prescriptrice de la plateforme de l'inclusion, facilitant l'accès à des parcours d'insertion adaptés

Par ailleurs, des actions d'information collective ont été développées, permettant aux résidents de mieux appréhender les dispositifs de droit commun.

L'ensemble de ces actions traduit une volonté affirmée de soutenir les parcours d'intégration dans la durée, en favorisant l'accès à l'emploi, au logement autonome et à une insertion sociale durable.

1.3. La participation des personnes accompagnées

► Les temps collectifs

Des conseils de maison (adaptation du conseil de vie sociale) ont lieu tous les deux mois environ. Ils sont ouverts aux résidents des deux structures de l'AMAR. Ces rencontres permettent le passage d'information sur l'actualité en matière de droit d'asile, sur l'organisation interne ou les activités proposées. C'est aussi un lieu d'échange et de partage entre personnes accompagnées.

Le déroulement des conseils de maison alterne entre informations délivrées (situation énergétique en France, allocation ADA, animations,...) et temps de témoignage, échange entre personnes accompagnées (séjours de détente avec l'association Ici Hospitalité Migrants, participation aux chantiers de l'association Citrus,...).

D'autres interventions collectives sont mises en place régulièrement. Celles-ci visent à informer et à échanger avec les personnes sur des thématiques liées à leurs droits (les impôts, le RSA, le travail en France, la vie au quotidien dans un logement ...). Au cours de chacune, la participation, l'expression des personnes est sollicitées, valorisées afin qu'elles puissent témoigner soit de leur vie au pays, soit de leurs connaissances, soit de ce qu'elles ont déjà vécu en France depuis leur arrivée.

La compréhension des informations transmises passe par la présence d'interprètes sur ces temps collectifs.

Pour les professionnels d'AMAR, la participation des personnes est essentielle. Elle permet de valoriser les compétences et de faire ressortir les capacités de chacun.

► **Les ateliers thérapeutiques**

Forts de l'expérience conduite en 2024 autour des médiations thérapeutiques, et des effets positifs observés sur le bien-être, l'expression émotionnelle, la diminution du stress et la dynamique de groupe, les équipes ont souhaité inscrire cette démarche dans une perspective plus pérenne. C'est dans ce cadre qu'un projet d'ateliers thérapeutiques a été élaboré puis déposé en 2025 en réponse à un appel à projets porté par la Région. Retenu, il a ensuite bénéficié d'un cofinancement de la CPAM de Tarn-et-Garonne. Cette action vise à renforcer la prise en compte de la souffrance psychique des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale, dans un contexte local marqué par des difficultés d'accès aux soins, en particulier en santé mentale, mais aussi par des freins linguistiques et des problématiques de mobilité.

Le projet prévoit le déploiement de plusieurs médiations complémentaires : sophrologie, musicothérapie et théâtre thérapeutique ainsi qu'un appui à la mobilité et à l'interprétariat, afin de lever les freins concrets à l'accès aux ateliers et aux rendez-vous médicaux. Il s'adresse aux personnes accompagnées par l'AMAR, au sein du CADA et du CPH, tout en s'inscrivant dans une dynamique partenariale plus large avec d'autres acteurs du territoire.

Les premiers bilans des prestataires viennent conforter la pertinence de cette démarche. En musicothérapie, l'intervenant souligne des effets positifs sur la détente, la diminution des tensions, l'expression de soi, la qualité de la relation à l'autre et la création de liens au sein du groupe. Il relève également une meilleure implication au fil des séances, une progression de l'expression verbale et non-verbale, ainsi que des effets repérés dans le quotidien de certains participants, notamment sur le sommeil, l'écoute de l'autre et la confiance en soi.

Le cycle de sophrologie fait également apparaître des retours encourageants. La sophrologue met en avant un engagement régulier du groupe, majoritairement

mobilisé autour des questions de stress, de fatigue, de tensions physiques et de régulation émotionnelle. Les participants ont notamment exprimé des effets positifs en termes d'apaisement, de relaxation, d'amélioration du sommeil pour certains, ainsi qu'un intérêt concret pour les outils transmis, réutilisables dans le quotidien.

S'agissant du théâtre thérapeutique, les ateliers engagés au dernier trimestre 2025 n'étaient pas encore finalisés au moment du bilan, mais les premières observations sont elles aussi prometteuses. La psychologue relève un investissement progressif des participants, une aisance croissante dans le jeu, l'émergence d'une dynamique groupale, ainsi qu'une ouverture plus grande aux autres. L'atelier semble également favoriser l'expression des ressources, des talents et de l'imaginaire de chacun, tout en constituant un appui dans des périodes particulièrement éprouvantes du parcours d'asile.

Cette reconnaissance institutionnelle et les premiers résultats observés viennent ainsi confirmer la pertinence du travail engagé par l'association, ainsi que la nécessité de proposer des réponses diversifiées, accessibles et adaptées aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

2. Les outils du travail en équipe AMAR

2.1. Les groupes thématiques

► Le groupe de travail autour de la santé

Articulé autour de salariés dénommés « référents santé », il a pour objectif :

- D'être « ressource », sur la thématique santé, auprès de l'équipe CADA-CPH, permettant la centralisation des différentes ressources disponibles sur le territoire et l'information vers les salariés (affichage, veille juridique, protocoles).
- Mettre en œuvre des temps d'échanges en collectif auprès des résidents avec différents partenaires afin de connaître l'existant sur le territoire et en fonction des besoins repérés ou exprimés par les résidents.
- Élaborer des modes de contractualisation avec les partenaires du secteur.
- Développer des initiatives et des projets en matière de santé telle que définie par l'OMS à l'égard des résidents.

Le groupe de travail santé se compose en 2025 de 3 référentes.

Les échanges en collectifs :

Nous avons poursuivi **les échanges en collectifs** avec des partenaires et les résidents.

Pour rappel, ces échanges ont pour objectif de :

- Permettre aux résidents d'AMAR de découvrir, rencontrer et identifier les différents partenaires travaillant sur les questions de santé au sens de la définition de l'OMS sur le département du Tarn et Garonne et principalement à Montauban.
- Permettre aux résidents d'AMAR d'échanger sur des questions de santé physique, santé mentale, santé publique dans un cadre sécurisé.
- Donner les clés aux résidents d'AMAR pour être autonomes dans leurs questions de santé en s'appuyant sur l'aller vers.
- Laisser le libre choix à la personne de revenir à la rencontre du partenaire seule ou accompagnée.

Chaque année, nous rencontrons l'ensemble de nos partenaires en septembre afin de faire un bilan sur l'année écoulée et programmer l'année à venir.

Lors de notre rencontre de 2025, nous avons échangé sur le besoin de présence ou non des interprètes lors des échanges collectifs.

Il est parfois difficile d'anticiper les besoins pour les échanges collectifs en fonction des nationalités accueillies, car la participation est libre lors de ces temps.

En échangeant avec les intervenants et les résidents, nous avons convenu que certaines thématiques nécessitent de l'interprétariat et que d'autres peuvent s'expérimenter sans.

La mixité de genre dans les groupes a été abordée et pour l'instant, nous convenons que nous laissons les groupes mixtes. Nous sommes attachés à la mixité qui fait partie des valeurs que nous portons dans l'association.

Certains partenaires nous ont fait part de leur souhait d'intervenir plus régulièrement auprès du public accueilli. Néanmoins, du fait des différents projets dans lesquels nous sommes déjà engagés et par volonté de proposer une diversité d'actions et de thématiques, nous avons décidé de maintenir les rencontres une fois par mois.

ECHANGES COLLECTIFS 2025					
DATES	PARTENAIRES	THEMATIQUES	PARTICIPANTS	REMARQUES	INTERPRETES
05/02/25	UPD	Tuberculose, vaccination et MST Méthodes de contraception	15 résidents	Calendrier des vaccinations et prise de rendez-vous	2 interprètes (pashto et arabe)
05/03/25	La ligue contre le cancer	Prévention cancer du sein	2 résidents	Distribution de plaquette examen auto-palpation Formation obligatoire en école d'infirmier mise en place d'un projet de santé publique	Pas d'interprète
02/04/25	UFSBD	Prévention bucco-dentaire	3 résidents	Distribution de brosse à dents	Pas d'interprète
14/05/25	Addiction France	Habitudes de consommations et explication des addictions Focus tabac et alcool	5 résidents	Tour de table pour partir des demandes et des besoins Technique brise-glace en début d'échange pour se sentir à l'aise dans le groupe	Pas d'interprète
04/06/25	Echange CPAM	Alimentation, activité physique et hygiène bucco-dentaire	9 résidents	Proposition d'un atelier autour de comment manger plus sain avec en support la création d'une pizza avec les résidents Echange autour des dépendances (sucre, alcool)	Pas d'interprète

19/06/25	Rencontres solidaires	Organisé à l'initiative des restos du cœur sur les thématiques du social, de la santé, de l'habitat, des finances, de la culture, formation, emploi, mobilité	17 résidents	Cet évènement nécessite une organisation conséquente au regard du grand nombre de personnes participantes. Nous avons demandé à recevoir l'information plus en amont.	
24/09/25	Planning familial	Les émotions Egalité homme/femme La girafe des émotions La contraception, le corps, les règles, la prévention des risques Le violentomètre	2 résidents	Proposition de venir sur les permanences aux restos du cœur pour inciter les résidents à découvrir le bus	Problème de communication dans les messages d'invitation, peu de participation
22/10/25	Octobre Rose	Voyage au cœur du sein Prévention du cancer du sein, colorectal Prise de rendez-vous mammographie Cours de zumba	5 résidents		Pas d'interprète
12/11/25	CPAM	Alimentation, activité physique et hygiène bucco-dentaire Bilan de santé CPAM	9 résidents		Pas d'interprète
19/11/25	UPD	Explication des examens à l'entrée en CADA	4 résidents		Pas d'interprète

		(tuberculose et vaccinations)			
10/12/25	PMI	L'échange a été annulé en raison d'un congé maladie de l'intervenante			

Remarques :

- Sur certains échanges, il y a eu peu de fréquentations. Les deux échanges où il y a eu le moins de résidents ont été marqués par le début de la période du ramadan et la pluie en mars et avril. Nous avons convenu de ne pas proposer d'échanges collectifs au début de la période du ramadan.

- Nous observons aussi que lorsqu'il y a moins de résidents, les échanges sont plus personnalisés et les partenaires s'adaptent aux questionnements de la personne.

Propositions :

- L'UPD souhaite proposer un échange deux fois par an, étant donné le turnover des personnes accueillies, mais aussi parce que l'UPD trouve un bénéfice dans la rencontre. Ils observent que les personnes sont plus à l'aise et rassurées quand elles ont été rencontrées lors de ces ateliers et qu'elles se rendent à l'hôpital.

- La Ligue contre le cancer propose de nouvelles thématiques en plus de la prévention contre le cancer du sein, la prévention contre le cancer des testicules et la prévention contre le cancer de la peau avant l'été.

- Nous avons accompagné un groupe sur les rencontres solidaires organisées à l'initiative des restos du cœur sur les thématiques du social, de la santé, de l'habitat, des finances, de la culture, formation, emploi, mobilité. Cet événement a été bénéfique, car les personnes ont pu bénéficier d'une prise en charge directe pour obtenir des lunettes de vue et permettre une orientation facilitante vers les partenaires du territoire.

Les balades santé :

Dans le cadre de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM), une balade santé a été organisée le 10/10/2025 autour du lac de Lafrançaise avec un

échange autour des bienfaits du sport sur la santé mentale. Il y a eu 4 participants et 2 accompagnateurs sur cet après-midi-là.

En raison du grand nombre d'activités proposées cette année, une seule « balade santé » a été organisée par le groupe santé le 20/02/2025 avec un nombre de 18 participants où il a été évoqué l'envie de faire du sport pour l'ensemble du groupe.

À la suite de cette balade, nous nous sommes appuyés sur les compétences d'un résident qui était coach sportif pour proposer des activités sportives.

Les ateliers sportifs :

Les dates suivantes ont été réalisées, nous avons dû en annuler certaines du fait de la météo :

30/04/25 16 participants

28/05/25 10 participants

Le coach sportif a construit les séances de sport avec ses compétences en pensant à la mixité, les échauffements et l'adaptation aux personnes présentes (sportifs ou non-sportifs, âge, besoin...). Il a voulu instaurer un temps participatif en proposant aux volontaires d'animer un exercice et a souhaité prendre un moment d'échange et de retour après chaque séance.

Les retours de cette expérience ont été positifs et les besoins sont toujours présents. Pendant l'été, les ateliers ont été suspendus à cause des températures.

Les ateliers "prendre soin de soi" :

Une résidente coiffeuse et esthéticienne professionnelle ont proposé de partager ses connaissances et de rendre accessible le "prendre soin" à moindre coût grâce à la création de produits de beauté faits maison avec des denrées distribuées par les associations caritatives, la distribution de matériel de beauté donné par ADN et explications de leur utilisation, etc... L'idée était de dédier un temps au "prendre soin", à l'échange et au partage entre pairs. Ces ateliers à destination des femmes uniquement, ont eu lieu une fois par mois à la MJC depuis octobre 2024.

En 2025, 4 ateliers se sont déroulés : le 14 février (7 participantes), 14 mars (7 participantes), 11 avril (5 participantes), 20 juin (6 participantes). A la demande de l'animatrice, les ateliers ont été suspendus sur la fin d'année 2025.

Le projet “prise en compte de la souffrance psychique dans un contexte de difficulté d'accès aux soins” :

Nous avons répondu à un appel à projet de la région autour de “la prise en compte de la souffrance psychique dans un contexte de difficulté d'accès aux soins”. Ce projet est financé par la région Occitanie en co-financement avec la CPAM de Tarn-et-Garonne.

Il a été pensé pour concerner l'ensemble des demandeurs d'asile et réfugiés accueillis dans les structures du Tarn-et-Garonne. Nous proposons ces actions aux publics accueillis et accompagnés par AGIR, Escalé Confluence et AMAR.

Dans ce cadre, nous avons proposé de travailler le prendre soin à travers différentes approches : la sophrologie, la musicothérapie et le théâtre thérapeutique.

La sophrologie :

Les ateliers de sophrologie s'adressent à un groupe jusqu'à 12 personnes.

L'intention est la découverte de la méthode « Sophrologie », méthode de développement personnel qui vise à apaiser les tensions physiques, mentales et émotionnelles, mieux gérer le stress, mieux comprendre son fonctionnement interne et découvrir ou renforcer ses ressources internes.

Nous avons proposé 6 ateliers de sophrologie en 2025 entre le 30 avril 2025 et le 2 juillet 2025 à raison d'une séance de 2 h tous les 15 jours.

Lors de la 1ère séance, un groupe de 16 personnes était présent. Ce fut l'occasion de présenter la sophrologie et de recueillir les besoins des personnes.

Sur les séances suivantes, le groupe était composé de 5 à 8 personnes. Les séances ont porté sur la gestion du stress et des tensions, les sensations corporelles, les émotions, ...

Grâce à ces ateliers, les personnes ont constaté qu'elles réussissaient plus facilement à se relaxer. Elles ont remarqué une amélioration du sommeil, une gestion du stress facilitée et apprécié ce moment de calme. Ces exercices sont réutilisés par certains résidents lorsque le stress se fait sentir.

La musicothérapie :

Les séances ont été proposées pour un groupe de 8 personnes.

La musicothérapie permet de prendre un temps pour soi avec les autres pour favoriser son bien-être et libérer ses tensions, pour partager avec les autres sa culture, ses émotions, et ceci grâce à tout ce qui fait musique : les sons, les bruits, les voix, les mélodies, les instruments.

8 séances ont été proposées chaque semaine à la MJC de Montauban entre le 18/03/2025 et le 20/05/2025 chaque mardi de 14 h à 15 h.

La demande pour une intervention en musicothérapie était d'avoir un groupe fermé et une stabilité de celui-ci. Il a été observé que les personnes, du fait de leur situation administrative, les rendez-vous médicaux, leur engagement psychique possible, n'ont pas pu être aussi assidues qu'elles le souhaitaient.

Un noyau de 3 ou 4 personnes a été présent à l'ensemble des séances.

La première séance de découverte de musicothérapie a permis aux personnes de se faire une idée de l'activité et de s'y inscrire dans le temps en ayant cette connaissance.

Les séances suivantes ont porté sur la communication, le groupe, la motricité, le développement cognitif et l'expression.

Ce qui ressort de ces séances pour les personnes accompagnées est la création de liens dans ces moments d'échanges en groupe. Les participants prennent du plaisir à être ensemble et à partager, ce qui pour certains, comme ils ont pu l'exprimer, n'a pas eu lieu depuis longtemps.

Il est aussi dit qu'ils peuvent s'exprimer à travers la musique sans utiliser la parole et la communication verbale.

Ils ont pu exprimer que ces séances ont permis de faire surgir des moments joyeux et plus difficiles, d'avoir un sommeil de meilleure qualité et une meilleure écoute de l'autre.

Le théâtre pluralité :

Les séances ont été proposées pour un groupe de 12 personnes.

La création d'un groupe centré sur la création théâtrale avait pour intention d'une part de rompre l'isolement et la solitude créés par l'exil et, d'autre part, de réduire les effets du stress post-traumatique en mettant en mouvement les corps touchés par des expériences extrêmes.

Il y a eu 10 séances qui ont eu lieu entre le 18/09/2025 et le 11/12/2025, chaque jeudi (sauf vacances scolaires) entre 14 h et 16 h à la MJC de Montauban.

Les deux premières séances ont été des séances d'essai et de découverte des ateliers. Une demande d'adhésion sur les 8 séances suivantes a été demandée aux personnes qui souhaitaient participer.

À chaque séance, les participants ont été invités dans un premier temps à se familiariser avec des exercices théâtraux (travailler sur son corps, écouter l'autre, penser à sa présence sur la scène, utilisation de sa voix, faire groupe avec les autres, etc.). Dans un deuxième temps, ils ont été amenés à raconter des histoires autour des thèmes proposés par les animateurs et à jouer en groupe devant les autres.

Ce qui ressort de ces ateliers par les participants est la création du lien, "de ne plus se sentir seul". Ils ont pu aussi se raconter autrement et passer des moments de partage des histoires de leurs vies tristes et joyeuses.

Le partenariat, la veille :

Enfin, en tant que référents du groupe de travail santé, nous continuons à rencontrer et à travailler avec différents partenaires afin d'améliorer notre pratique, de trouver des leviers face aux difficultés d'accès aux soins et de maintenir une veille sur les questions de santé : rencontre avec le SDIS concernant les appels d'urgence ; prise de contact

avec la CPAM concernant le refus de prise en compte des attestations CSS en pharmacie ; lien régulier avec l'équipe de l'EMSP.

Les perspectives pour 2026 :

- Proposition d'atelier Yoga
- Suite AAP, médiation thérapeutique (sophrologie, musicothérapie, théâtre pluralité)
- Poursuite des échanges collectifs avec les partenaires
- Relance des ateliers beauté

► Le groupe de travail autour des loisirs :

Nous avons constitué un « Groupe loisirs » en Mars 2025 afin d'englober les offres culturelles et ludiques proposées aux résidents de la structure (CADA et CPH). Ce groupe est constitué de 4 salariées.

Afin d'éviter les confusions avec la « Commission culture » : groupe mixte de salariés et de bénévoles de l'association ayant pour objet l'offre culturelle d'AMAR sur la thématique de la demande d'asile élargie en direction de l'extérieur (citoyens, partenaires, étudiants, etc) et travaillant sur des actions culturelles, nous avons choisi de nommer ce groupe « **Loisirs** ».

Les objectifs généraux du groupe Loisirs sont de :

- Promouvoir l'accès à la culture pour les résidents d'AMAR
- Créer du lien et être l'interface entre les acteurs culturels, les résidents et l'équipe salariée

Ces objectifs globaux se déclinent en objectifs opérationnels :

- Assurer une veille culturelle
- Informer les résidents et l'équipe des actions mises en œuvre et des propositions culturelles
- Entretien des partenariats préexistants en fonction des demandes, projets des résidents et de l'équipe (type Cultures du cœur)
- Créer de nouveaux partenariats avec les acteurs culturels

Les actions mises en place sont de :

1. Recueillir les demandes en matière d'accès à la culture auprès des résidents et prendre connaissance des offres culturelles des acteurs du territoire.
2. Proposer une planification culturelle aux résidents et à l'équipe (activités, projets ou sorties programmés au semestre ou à l'année).
3. Communiquer la programmation à l'ensemble de l'équipe afin que chaque salarié puisse participer à l'une ou plusieurs des actions proposées.

Ainsi nous avons proposé sur l'année 2025 :

DATE	ACTIVITE PROPOSEE	NOMBRES DE PERSONNES	REMARQUE
26/03/2025	Petit déjeuner avec Culture du Cœur Présentation de Culture du Cœur et de la billetterie Recueil des souhaits Présentation du cahier des activités mis à disposition	9 personnes 3 salariées 1 partenaire	
03/04/2025	Journée Abbaye de Beaulieu lors des monuments solidaires	13 personnes 3 salariées 1 partenaire/bénévole	Journée agréable et jeux très appréciés Visite adaptée Organisation facile
07/05/2025	Spectacle de danse HIP HOP NJIM au théâtre	7 personnes 1 salariée	Lieu agréable Financement Culture du Cœur
14/06/2025	Concert de clôture de "la talveria" TGAC	14 personnes 3 salariées	Gratuit
19/06/2025	Visite de la ville	12 personnes 2 salariées	Organisation facile Gratuit CIAP - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
09/07/2025	Sortie à la grotte du bosc et pique-nique Saint Antonin	13 participants 3 salariées 1 partenaire/bénévole	Financement Culture du Cœur Visite du village de saint antonin noble val et baignade à Laguépie

Eté :

Sur l'été 2025, il a été proposé à l'ensemble des résidents accueillis, 2 sorties baignades au lac de Lafrançaise sur la journée avec pique-nique et jeux. Ces sorties étaient prévues pour 30 participants chacune. En juillet, 23 personnes étaient présentes et 18 personnes en août.

Nous avons dû proposer des sorties d'été dans les environnements proches afin de nous y rendre le plus possible avec les véhicules de l'association. Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas pu financer la location d'un bus à la journée.

Fin d'année :

À la fin de l'année, nous avons organisé une fête pour les résidents.

La fête a eu lieu en deux temps : une après-midi pour les familles qui ont pu assister à un spectacle proposé par une compagnie de théâtre de marionnettes financé par l'association Culture du cœur. Ce spectacle a été suivi d'un goûter avec la présence du Père Noël. Une autre a eu lieu pour les adultes (isolés et couples sans enfants) autour de jeux de société et de musique. En 2024, l'association Culture du Cœur avait financé un spectacle pour les adultes. C'est un choix d'alterner chaque année le public.

Partenariat :

Nous avons pu proposer de nombreuses activités cette année grâce au partenariat et financement de Culture du Cœur, notamment le spectacle de danse au théâtre NJIM et la sortie à la grotte du Bosc.

Ce travail de construction de projets en lien avec la prise en compte des besoins des personnes accompagnées au CADA et au CPH est très apprécié par les résidents.

Perspectives 2026 :

- Continuité de la planification des propositions d'activités
- Partenariat avec Culture du Cœur
- Projet « Clown qui traîne » en construction avec Culture du Cœur/La compagnie du bout du Nez. Montage d'une demande de financement à la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT)

► Le groupe procédure

Le groupe, constitué des chargés de procédures CADA, a pour objectif de développer une approche collective du travail, permettre l'échange des pratiques et d'informations, dans l'intérêt des personnes accompagnées et des salariés.

↳ Les informations collectives vers les personnes accueillies

Des interventions collectives vers les personnes accompagnées sont proposées.

Le but de ces rencontres est de favoriser l'échange et le partage des interrogations, doutes, peurs des personnes afin qu'ils s'en libèrent. Il s'agit de clarifier les attentes des instances de l'asile et d'aider les résidents et résidentes à s'y préparer et à y répondre. Pour cela, nous faisons appel à des interprètes afin que les personnes puissent correctement comprendre et être comprises lors des échanges.

Elles sont adaptées, dans la mesure du possible, au type de procédure de demande d'asile. Les personnes invitées aux interventions sont regroupées en fonction des étapes de procédure de demande d'asile.

Nous développons trois informations collectives : une information concernant l'OFPRA, une qui ne concerne que la CNDA et enfin la dernière lors de l'attente de la réponse OFPRA. Cette dernière englobe l'obtention de la protection à l'OFPRA et les conséquences et éventuellement un rejet et la possibilité d'un recours.

↳ La veille juridique

Dans le cadre de la veille juridique, les modifications législatives sont transmises régulièrement à tous les salariés. Elle englobe aussi la jurisprudence du droit d'asile, mais aussi la veille géopolitique.

Une information sur le droit d'asile est dispensée à l'ensemble des nouveaux salariés. Cette année, une information a été faite.

► Le pôle logement

Ce pôle est constitué de la cheffe de service, des agents de maintenance et des techniciennes en intervention sociale et familiale. Il se réunit hebdomadairement afin de faciliter le suivi et une meilleure articulation entre les aspects techniques et

pédagogiques liés à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement à la vie quotidienne dans les 55 appartements loués par AMAR (45 CADA et 10 CPH).

Un comité logement, animé par la directrice, se réunissant mensuellement renforce ce service afin d'anticiper, programmer et suivre l'évolution du parc locatif en termes d'aménagement, d'entretien ou de travaux de rénovation des appartements.

► **Le pôle administratif**

Le groupe de travail, constitué de la direction, des personnels des services exerçant des fonctions support, (comptabilité, secrétariat) se réunit mensuellement.

Il traite des points d'organisation du pôle administratif, du suivi budgétaire et du suivi des prestations délivrées dans le cadre de convention de partenariat. Un travail de rationalisation des coûts a été mené en lien avec l'ensemble de l'équipe (interprétariat, ...).

2.2. Le travail d'équipe

Le travail d'équipe s'organise autour des outils suivants :

► **Les réunions de service** : ce sont soit des lieux d'échange d'informations, de planification et d'organisation des activités, soit des réunions d'information générale sur les axes de travail de l'année en cours.

► **Les réunions de suivi des hébergés** : permettent une meilleure réponse aux besoins des familles à partir du regard croisé des professionnels des établissements de l'AMAR.

► **L'analyse des pratiques professionnelles (GAPP)** avec l'intervention mensuelle d'un psychologue clinicien, ouvert à l'ensemble des salariés de l'AMAR.

► **Les temps de formation**

👉 Formations collectives :

Nous avons, cette année, suivi une formation qui a permis de travailler collectivement sur les principes de la collaboration au sein de l'équipe, en s'appuyant sur une réflexion partagée autour des postures professionnelles et des valeurs

communes. Cette démarche a conduit à formaliser un socle de fonctionnement reposant notamment sur la bienveillance, la reconnaissance des individualités, la solidarité et une communication respectueuse. Ces principes visent à renforcer la qualité des interactions entre professionnels, en favorisant l'écoute active, la prise en compte des différents points de vue et la possibilité d'exprimer des désaccords de manière constructive.

La formation a également mis en lumière l'importance de l'autonomie dans l'organisation du travail, entendue comme une capacité à s'inscrire dans un cadre collectif tout en développant des marges d'initiative individuelles. Cette articulation entre autonomie et cadre institutionnel contribue à une meilleure fluidité des accompagnements et à une responsabilisation des professionnels dans leurs pratiques quotidiennes.

Au-delà de ces principes, les échanges ont permis de préciser des objectifs opérationnels partagés : maintenir la cohésion d'équipe, soutenir la motivation des professionnels, garantir un cadre sécurisant pour les personnes accueillies et favoriser l'interdisciplinarité. La formation a ainsi constitué un levier pour renforcer la dynamique collective, en valorisant la participation de chacun, en facilitant la prise de décision concertée et en contribuant à un climat de travail propice à la coopération et au bien-être professionnel.

Cette réflexion a rappelé l'importance du partage d'informations, de la concertation et de la convivialité comme éléments essentiels au bon fonctionnement de l'équipe. Ces dimensions, bien que parfois implicites, participent pleinement à la qualité du travail en commun et à la continuité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.

Enfin, une formation collective a été engagée à destination des équipes en vue de préparer l'évaluation externe prévue en avril et en mai 2026. Ce temps de formation a permis de sensibiliser les professionnels aux enjeux de cette démarche, d'en préciser le cadre et les attendus, et de soutenir une appropriation collective des référentiels d'évaluation.

Cette dynamique vise à accompagner les équipes dans la structuration de leurs pratiques, à valoriser le travail réalisé et à favoriser une mobilisation collective autour de cette échéance institutionnelle importante.

👉 Formations individuelles :

En matière de formations individuelles, l'année 2025 a notamment été marquée par la reconduction de la formation de la comptable relative aux évolutions en matière de paie. Cette formation, désormais inscrite dans une logique de mise à jour régulière des compétences, permet d'assurer la conformité des pratiques aux évolutions réglementaires et de sécuriser le traitement des données salariales au sein de l'association.

Par ailleurs, les professionnels participent régulièrement à des visioconférences en lien avec l'actualité de l'asile. Ces temps d'information et d'actualisation des connaissances leur permettent de suivre les évolutions législatives, réglementaires et pratiques du secteur, et de maintenir un niveau d'expertise adapté aux enjeux d'accompagnement des personnes accueillies.

► **La démarche de prévention des risques psychosociaux : vers un plan d'action de la qualité de vie au travail**

En 2025, l'établissement a poursuivi sa démarche de prévention des risques psychosociaux, en s'appuyant sur plusieurs leviers visant à soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions et à favoriser un environnement de travail équilibré et sécurisant.

Des Groupes d'Analyse de la Pratique (GAP) sont organisés mensuellement à destination de l'ensemble des salariés. Ces temps collectifs constituent des espaces d'échange et de réflexion permettant de prendre du recul sur les situations rencontrées, de partager les expériences et de prévenir l'isolement professionnel. Ils contribuent également à repérer et à anticiper les situations susceptibles de devenir complexes, notamment au regard des enjeux liés à la dualité de l'accompagnement.

Par ailleurs, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) fait l'objet d'une mise à jour régulière. Il permet d'identifier et d'analyser les situations à risque, notamment celles pouvant impacter la santé physique et mentale des salariés, et d'adapter les actions de prévention en conséquence.

Une attention particulière est également portée à l'organisation du travail, avec la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle dans l'élaboration

des plannings. Cette vigilance s'inscrit dans une volonté de prévenir l'épuisement professionnel et de soutenir l'engagement des équipes dans la durée.

Dans cette même logique, le recours au télétravail est mobilisé lorsque cela est compatible avec les missions, offrant ainsi une souplesse organisationnelle supplémentaire et contribuant à l'amélioration des conditions de travail.

Enfin, les situations pouvant générer des tensions ou des questionnements dans les accompagnements sont régulièrement abordées de manière collective, afin de favoriser une analyse partagée, de sécuriser les pratiques et de soutenir les professionnels dans la prise de décision.

L'ensemble de ces actions participe à une démarche globale de qualité de vie au travail, visant à renforcer la cohésion d'équipe, à sécuriser les pratiques professionnelles et à prévenir les risques psychosociaux.

3. L'ouverture de l'AMAR

Dans une volonté de renforcer sa communication externe, l'association a mis en place un groupe de communication, animé par des administrateurs, désormais engagés dans un travail de structuration et de développement de ses outils et supports. Ce groupe a pour objectif de consolider la visibilité de l'association et de mieux valoriser ses actions, ses positionnements et son engagement auprès de ses différents publics. Ses travaux portent notamment sur le développement du plaidoyer, la mise en avant des initiatives associatives sur le site internet et les réseaux sociaux, ainsi que sur l'actualisation et l'optimisation de la mailing list. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la lisibilité des actions menées, de soutenir la diffusion des messages portés par l'association et de favoriser une communication plus cohérente, régulière et adaptée à ses partenaires comme au grand public.

3.1. Le site Internet

Le site internet de l'association constitue un outil de communication externe régulièrement actualisé. Il permet de diffuser des informations à destination des partenaires, du grand public et des personnes concernées par les actions de l'association. Dans ce cadre, des mises à jour sont réalisées aussi régulièrement que

possible, notamment dans la rubrique dédiée aux articles juridiques, afin d'intégrer les évolutions liées à la mise en œuvre de la loi immigration.

Le site met également à disposition plusieurs documents institutionnels, tels que les livrets d'accueil des structures, les rapports d'activité et la charte de bientraitance. Il valorise par ailleurs les actions menées par l'association en présentant les activités programmées, tout en offrant la possibilité d'adhérer en ligne et d'effectuer un don.

3.2. Le partenariat

Développer le partenariat est un moyen complémentaire d'améliorer la qualité des prestations fournies aux personnes accueillies.

C'est aussi une opportunité pour l'AMAR de se rapprocher d'autres lieux ressources présents sur le territoire, de rendre visible et lisible l'action engagée auprès des personnes accueillies.

- ✓ Participation aux commissions FAS régionales (santé, réfugiés-migrants).

- ✓ Intervention de partenaires vers l'équipe socio-éducative d'AMAR dans le but de connaître les fonctionnements, d'échanger sur les pratiques et les modes de collaboration possibles : Soliha, Boost insertion, Mission locale

- ✓ Intervention des professionnels d'AMAR (juriste, travailleurs sociaux) pour des temps de formation/information de professionnels ou futurs professionnels en droit d'asile et des étrangers(Erasme)

- ✓ Participation des professionnels de l'AMAR à des journées d'études, de formation ou d'information : violences au sein du couple (CIDFF), présentation Parcours solidarité(CD82), formation « favoriser l'accès au logement des BPI » , réunions thématiques conférences sur les pays d'origine par Forum Réfugiés, visite CNDA Toulouse

- ✓ Accueil de stagiaires

- ✓ Présence à Cultura dans le cadre d'un partenariat avec la Croix-Rouge (dons de matériel scolaire).

- ✓ Participation au Forum des Droits des Enfants de la ville de Montauban.

✓Participation au Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) du quartier de Beausoleil (en lien avec la Police de Sécurité au Quotidien).

✓Participation aux Equipes Pluridisciplinaires du Conseil Départemental (dans le cadre de la convention relative à l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA).

✓Développement d'un partenariat avec l'association Ici Hospitalité Migrants (accueil dans des familles, courts séjours découverte...)et l'association Citrus (chantier de volontaires internationaux)

✓Collaboration avec les principaux bailleurs HLM du Tarn et Garonne pour faciliter le relogement des personnes statutaires (TGH, Promologis)

3.3. Le réseau santé interculturelité, le GAPP, les ressources solidaires de santé

Le Réseau Santé Interculturelité et les Groupes d'Analyse de la Pratique Pluriprofessionnels (GAPP) s'inscrivent dans un objectif commun : améliorer la prise en charge de la souffrance psychosociale des personnes en situation d'exil et de précarité, tout en développant et en adaptant les outils professionnels nécessaires à leur accueil au sein des institutions.

Cette dynamique partenariale, engagée depuis plusieurs années, se déploie à l'échelle de la ville de Montauban et du département. Elle constitue un appui structurant pour les professionnels, en favorisant l'émergence d'une culture commune et la mise en œuvre de pratiques cohérentes. Elle repose sur le développement d'un réseau de partenaires identifiés, favorisant la connaissance mutuelle et le travail coordonné, ainsi que sur la promotion d'une approche interculturelle partagée, fondée sur le dialogue entre différentes cultures professionnelles et institutionnelles.

Cette démarche se concrétise par l'organisation de temps de réflexion collectifs, notamment les Journées Santé Interculturelité, ainsi que par la mise en place de GAPP à destination des professionnels des secteurs sanitaire, médical, social et éducatif du territoire.

► Le Groupe d'Analyse de la Pratique Pluri professionnel (GAPP)

Les GAPP constituent un espace de soutien aux professionnels, visant à renforcer le travail en réseau et à favoriser une meilleure cohérence des pratiques. Ils permettent d'analyser collectivement des situations complexes, en prenant en compte les spécificités des publics accompagnés et les enjeux interculturels. Ces temps contribuent à rompre l'isolement professionnel, à soutenir l'élaboration collective et à prévenir les ruptures dans les parcours d'accompagnement, tout en facilitant les liens entre acteurs autour de situations partagées.

Les réunions s'organisent sur une année scolaire et se tiennent à la MJC de Montauban. En 2025, cinq séances ont été animées par la psychologue : trois dans le cadre du groupe 2024-2025 (6 février, 3 avril et 5 juin, de 14 h à 17 h) et deux pour le groupe 2025-2026 (9 octobre et 11 décembre, de 9 h à 12h).

Afin de garantir un cadre de travail sécurisant et propice à l'élaboration, les participants s'engagent sur l'ensemble des séances, dans une logique de groupe fermé. La participation moyenne s'est élevée à 10 professionnels par séance.

Les GAPP ont réuni des professionnels issus de champs variés : travailleurs sociaux (CESF, assistants de service social, techniciens d'accompagnement, conseillers en insertion, moniteurs éducateurs), infirmiers, éducateurs spécialisés, psychologues, ainsi qu'une psychothérapeute en exercice libéral.

Plusieurs structures du territoire étaient représentées, parmi lesquelles la Mission Locale, les Maisons des solidarités, le programme AGIR de l'association Forum Réfugiés, AMAR, le CADA ADOMA, APAS 82, le Centre hospitalier de Montauban, Espace et Vie, les ACT portés par l'UCRM, ainsi que le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne (plateforme de premier accueil).

Par leur régularité et leur inscription dans une dynamique partenariale, les GAPP constituent un outil structurant de soutien aux professionnels. Ils participent au renforcement des liens entre acteurs, à l'amélioration des pratiques et à une meilleure prise en compte des problématiques spécifiques rencontrées par les personnes en situation d'exil.

► L'organisation de la journée « Santé-Interculturalité »

En 2025, l'organisation de la Journée Santé Interculturalité, habituellement proposée chaque année, n'a pas pu être maintenue. Le contexte particulièrement chargé au sein des établissements, marqué par de nombreuses sollicitations et priorités institutionnelles, n'a pas permis de dégager les disponibilités nécessaires à la préparation et à la tenue de cet événement dans des conditions satisfaisantes.

Pour autant, cette thématique demeure pleinement d'actualité et continue de mobiliser les professionnels du territoire. Dans cette perspective, une réflexion est engagée pour envisager, en 2026, l'organisation d'un temps fort sous un format renouvelé, possiblement sous la forme d'une conférence. Ce projet pourrait être construit en partenariat avec d'autres acteurs du territoire, dans une logique de co-portage et de coopération autour des enjeux d'interculturalité.

► Les séances d'ostéopathie

Deux ostéopathes diplômées et travaillant en libéral proposent ces soins dans l'objectif de favoriser un recentrage des personnes et une meilleure circulation de l'énergie vitale.

Les consultations ont lieu une fois par mois dans un local de l'association équipé de tables d'examen pliables.

Un temps d'interprétariat est organisé pour les premières consultations afin de préciser l'anamnèse établie par les deux ostéopathes.

Les orientations des résidents se font à partir des référents sociaux et des membres de l'équipe mobile santé précarité de l'APAS 82 qui assure une permanence hebdomadaire dans nos locaux.

Le travail est accompagné par un groupe de professionnelles du centre AMAR qui sont les personnes ressources auprès des équipes et des résidents en matière d'accès aux droits, d'orientation vers le droit commun et vers les consultations en ostéopathie.

3.4. Les actions associatives

En 2025, l'association a poursuivi son engagement en faveur de la sensibilisation, de l'information et du plaidoyer autour des enjeux liés à l'exil, à travers la mise en œuvre de plusieurs actions à destination du grand public, des partenaires et des étudiants.

Deux temps de conférences-partage ont notamment été organisés. Le premier s'est tenu à l'École de droit de Montauban, avec l'intervention de Maître Brel, avocat au barreau de Toulouse, autour des fondamentaux de la demande d'asile. Cette rencontre a permis d'apporter un éclairage juridique accessible et rigoureux sur les procédures et les droits des personnes en demande de protection internationale.

Le second temps s'est déroulé au siège de l'association, avec l'intervention de Laurent Delbos, responsable du plaidoyer à Forum Réfugiés. Cette conférence, consacrée à la crise en Syrie, a permis de retracer l'historique des mouvements migratoires liés à ce contexte, tout en abordant les enjeux actuels de la protection des réfugiés.

Par ailleurs, l'exposition itinérante « Les routes de l'exil » a poursuivi sa circulation sur le territoire, tant au sein du département de Tarn-et-Garonne qu'au-delà. Accueillie dans des établissements scolaires, des médiathèques et d'autres lieux culturels, elle a contribué à sensibiliser un large public aux réalités des parcours migratoires.

Enfin, l'association a reconduit son événement annuel de ciné-débat « Cette France qui accueille ». En 2025, la projection du film *Les Hirondelles de Kaboul* a été suivie d'un échange portant sur la situation et les luttes des femmes en Afghanistan. Ce temps fort a été enrichi par la présence de Shabnam Salahshoor et de Fakhera Moussavi, permettant d'apporter des témoignages et des analyses complémentaires sur cette thématique.

L'ensemble de ces actions témoigne de la volonté de l'association de favoriser la compréhension des enjeux liés à l'exil, de soutenir le débat public et de contribuer à une meilleure connaissance des réalités vécues par les personnes accueillies.

3.5. Les conventions de partenariat

L'année 2025 a été marquée par la consolidation et le développement de plusieurs partenariats structurants, au service de la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.

Une convention a ainsi été signée avec l'APAS 82, actant la continuité des permanences infirmières hebdomadaires au sein de la structure, ainsi que de consultations médicales mensuelles assurées par un médecin. Ce partenariat contribue à renforcer l'accès aux soins et à favoriser une meilleure prise en compte des besoins de santé des personnes accompagnées.

Par ailleurs, une convention de mise à disposition a été établie avec la Mairie de Montauban pour l'utilisation d'un terrain de football. Ce partenariat a permis la mise en œuvre d'un atelier sportif animé par un résident, favorisant à la fois la participation des personnes accueillies, la création de lien social et la valorisation de leurs initiatives et compétences.

La convention de prêt de salles avec la MJC de Montauban a également été renouvelée. Elle permet l'organisation de divers ateliers et activités, et soutient ainsi la dynamique collective développée au sein de la structure.

D'autres partenariats se poursuivent également. La collaboration avec la Croix-Rouge française s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire. Elle permet, d'une part, l'accueil au sein des unités d'aide alimentaire des personnes orientées par l'AMAR et répondant aux critères d'attribution, et, d'autre part, la délivrance d'une aide alimentaire d'urgence aux personnes accueillies au CADA, par le biais de livraisons effectuées directement à la structure sur la base d'un montant défini annuellement.

Le partenariat avec Culture du Cœur se poursuit également et facilite l'accès des personnes accueillies à la culture, à travers la mise à disposition de places de spectacles, de visites guidées et d'autres propositions culturelles.

Enfin, l'articulation avec le programme AGIR se prolonge dans une logique de complémentarité des accompagnements. Ce dispositif vise à construire un parcours global d'accompagnement et d'intégration pour les bénéficiaires de la protection internationale, en coordination avec les structures de l'association.

L'ensemble de ces conventions et partenariats témoigne de l'ancrage territorial de l'association et de sa volonté de s'inscrire dans une dynamique de coopération, afin de diversifier les réponses apportées et de soutenir au mieux les parcours des personnes accompagnées.

4. Les activités et prestations à destination des personnes accompagnées

4.1. La consultation psychologique interculturelle et la coordination avec les travailleurs sociaux

Au sein de Centre AMAR, la présence de la psychologue s'est déclinée pendant 2025, autour de trois axes :

1. consultations psychologiques interculturelles auprès des personnes accueillies et la coordination avec les référents sociaux
2. animation des GAPP (Groupes d'analyse pratique professionnelle) Interculturels.
3. animation des ateliers de « Théâtre Pluralité » auprès des accueillis de Centre AMAR et d'Escale-Confluences (les financements par la Région)

1. Consultations psychologiques interculturelles auprès des personnes accueillies et la coordination avec les référents sociaux

Elle répond aux besoins de consultations de Psychologie Interculturelle pour les familles et les enfants/jeunes du centre AMAR ; à travers des consultations en individuel ou familiales, en coordination professionnelle avec les différents intervenants sollicités, après évaluation des besoins avec les personnes concernées (familles et travailleurs sociaux) et en coordination avec les actions en place.

Ceci afin d'inscrire les personnes dans un parcours de soins cohérent, en lien avec les propositions disponibles dans le droit commun.

La consultation psychologique interculturelle

Pendant l'année 2025, Mme GÖKDUMAN Yağmur, psychologue clinicienne interculturelle a assuré les consultations.

Les financements dédiés aux consultations psychologiques interculturelles permettaient 12 séances par mois. A partir de mois d'août 2025, le nombre d'heure de travail accordé par mois, a été augmenté de huit heures.

Généralement, la psychologue peut être présente au centre lundi ou vendredi matin ou le jeudi toute la journée. Son emploi du temps est fixé d'avance (sous réserve de la disponibilité d'un bureau) et en fonction de ses engagements professionnels au

sein de l'Hôpital de Montauban. Au regard des demandes élevées, la psychologue peut proposer, en moyenne, une rencontre d'une heure par mois à la personne concernée.

Les demandes de rencontre, émanent soit des personnes elles-mêmes, l'existence de la consultation étant expliquée lors de l'entrée en CADA ou au CPH ; soit des référents sociaux qui les accompagnent et leur proposent au vu de leur l'état de santé psychique. Les personnes ou les référents sociaux peuvent ressentir un déséquilibre psychique et c'est à ce moment-là, un appel à la psychologue peut être fait. Pour la plupart des personnes, il s'agit d'une première rencontre avec une psychologue, même s'il peut exister quelques accueillies, qui ont auparavant connu un espace de suivi psychologique, lors de leur parcours migratoire.

Les raisons pour lesquelles les accueillis souhaitent rencontrer la psychologue dépendent de chaque personne mais les souffrances psycho-somatiques liées à l'exil, aux violences subies, au deuil et à l'incertitude liée au futur constituent des thématiques les plus évoqués dans cet espace. La parentalité loin de chez soi, les rencontres et les différences interculturelles et les ressources individuelles sont également des thématiques récurrents de cet espace de travail. Les personnes, souvent, ont connu l'expérience de la violence subie (violences physiques, psychiques, intentionnelles (tortures), de genre ou intrafamiliales ...). Par le désir de survie et de vie, ils ont dû faire le choix de quitter leur pays d'origine, parfois leurs proches, leurs statuts... Pour certains, l'arrivée en France a nécessité un parcours migratoire précaire et périlleux, qui les exposé à d'autres violences et dangers de vie. Une fois arrivée en France, une autre réalité s'impose à eux : la rencontre avec la société d'accueil et le fonctionnement du parcours de demande d'asile avec l'incertitude de la non reconnaissance des injustices subies. Ce changement de vie et ces événements ont un impact psychique pour chacun d'entre-eux. Évidemment, chaque personne est unique et chacun a une temporalité subjective de traiter à ce qui lui arrive. Néanmoins, nous constatons un point commun à beaucoup de demandes. Souvent, les demandes émanent d'une souffrance psycho-somatique, comme si, à défaut de pouvoir dire indicible, leur corps parle pour les exilés. Ils souffrent des douleurs aiguës, des insomnies, en lien avec un état de stress post-traumatique. Nous pouvons nommer quelques symptômes : angoisses, cauchemars, insomnies, isolement, détresse psychique, état dépressif, perte d'appétit, peurs, pensées

envahissantes et répétitives ... Apaiser ces symptômes est une des premières demandes.

Les premiers rendez-vous sont pris via les référents sociaux afin de soutenir la demande de la personne accueillie et de faciliter la mise en place d'une proposition de date. Les rendez-vous suivants sont convenus entre la personne et la psychologue et sont rappelés, par un sms ou un appel téléphonique par la secrétaire (ou par les collègues qui occupent ce poste) du Centre Amar, quelques jours avant la date convenue. Le référent peut en être informé également des dates suivantes et le lien est fait avec ce dernier selon les besoins de la personne. Il est important à noter, dans un suivi psychologique classique, cela revient aux patients de se souvenir de la prochaine date de la rencontre car le patient est en demande de parler de soi. Pour cela, dans la relation thérapeutique, l'oubli de cette date peut présenter un sens et peut être interprété dans le travail amorcé. Les exilés, surtout au début de leur arrivée au Centre, ont plusieurs rendez-vous au niveau social, administratif et de santé. Certains commencent des cours de français. La situation de précarité dans laquelle ils se trouvent les oblige à suivre les jours précis des colis alimentaires. La présence à ces rendez-vous est nécessaire et prioritaire pour beaucoup d'entre eux en terme de leur intégration et des besoins primaires. De plus, en conséquence de l'exil et des traumatismes, l'oubli peut surgir comme un symptôme de l'isolement, des pertes et du fait de se sentir perdu. Les scènes traumatiques, occupant beaucoup d'espaces psychiques pour certaines personnes, il arrive qu'ils oublient les rendez-vous proposés même si la volonté est le contraire. Le cadre d'intervention de la psychologue au Centre AMAR, étant très limité, ces raisons amènent la psychologue de faire le choix que les rendez-vous soient rappelés par un tiers. C'est une aide précieuse.

Quand la personne n'est pas en mesure de comprendre et/ou de s'exprimer en français, en turc ou en anglais (les langues parlées par la psychologue), nous réservons un interprète par l'AFTraduction pour interpréter l'entretien par téléphone. Le dispositif de l'interprétariat ne peut pas convenir à toute personne. Le choix est laissé à la personne s'il existe un autre moyen de dialogue entre la personne et la psychologue. Quelques fois, plusieurs possibilités sont testées d'une séance à une autre avant de trouver le moyen de dialogue qui correspond plus à la personne. Il est important d'avoir la/le même interprète afin de sécuriser l'espace de parole proposé, pour qu'un lien de confiance puisse s'établir. Cet outil, est aidant, permettant la rencontre et la parole, dans l'absence d'un meilleur moyen de dialogue.

Lors du premier rendez-vous, la psychologue présente à la personne, le cadre de son travail, le métier de psychologue et la spécificité de cet espace d'écoute et d'expression et l'intérêt de parler de soi dans un moment de mal-être, de questionnement ou de changement. Cela permet également aux personnes de poser et de prononcer leur demande d'aller mieux psychologiquement, de se comprendre, de vider son sac, d'apaiser les symptômes somatiques ... dans un espace confidentiel. Cette proposition est nouvelle pour beaucoup d'entre eux. C'est pourquoi, il est rappelé aussi que c'est un espace d'expérimentation et ils peuvent décider à tout moment d'arrêter ou de reprendre le travail entamé. Il s'agit, avant tout, d'une rencontre entre deux personnes, donc la relation thérapeutique se construit au fur et à mesure des rencontres.

Quelques fois, les rencontres nécessitent une orientation vers d'autres professionnels de santé (médecins généralistes, ostéopathes, psychiatres, pharmaciens...). Ces orientations se travaillent, souvent, avec le référent social de la personne. Dû à l'absence de l'accès à l'interprétariat chez certains professionnels de santé, la psychologue rédige des lettres d'orientation afin de soutenir la demande des personnes. Elle rédige également des attestations adressées à l'OFPRA et au CNDA, cette fois-ci, en témoignant l'impact du vécu traumatique sur la mise en mots des événements subis. Dans ces courriers, la psychologue tient à respecter la confidentialité de la parole des personnes et chaque écrit est lu aux personnes concernées.

Au-delà des ressources personnelles que chaque personne a, la psychologue a pu observer l'importance des espaces collectifs sur la santé mentale des personnes accueillies. Ces espaces ont cultivé le travail de l'ici et de maintenant et la créativité dans un contexte où le passé hante les personnes et le futur semble incertain. Cela a également permis de briser la solitude que l'exil peut engendrer en permettant l'investissement des nouveaux liens sociaux dans un contexte groupal. En 2025, grâce aux financements obtenus par la région, la psychologue a pu mener 10 ateliers de « Théâtre Pluralité » (Rousseau et al, 2007) auprès des demandeurs d'asile de Centre AMAR et d'Escale Confluences. Cela a été un premier cycle d'atelier expérimenté et a été réfléchi avec des référents sociaux. Une expérience très riche en termes de création de lien de social et d'un espace sécurisant permettant de se raconter, nous

ne rentrerons pas en détail de cette expérience lors de cet écrit, lorsque les financements permettant sa mise en place n'étaient pas ceux obtenus par l'ARS.

Le lien avec les salariés et stagiaires d'AMAR reste très important pour travailler en cohérence auprès des individus et/ou familles accompagnés. Il garantit cohérence et continuité dans l'accompagnement proposé. Et au-delà il peut aller jusqu'à redonner à la personne conscience de sa valeur puisque nous sommes plusieurs concernés par elle, avec bienveillance. Ce lien permet aussi d'appréhender les situations les plus complexes, éviter la solitude professionnelle, croiser les regards pour une compréhension élargie, au vu des éléments que chacun amène. Lors de cette quatrième année de présence, nous constatons que la présence de la psychologue a été investie par l'ensemble des salariés. L'arrivée des nouveaux collègues de travail a nécessité un temps de coordination et d'échange afin de définir les enjeux d'une collaboration autour de la santé mentale des personnes accueillies. Le moment d'échange autour des situations qui questionnent chaque professionnel et/ou la participation aux réunions de synthèse autour de la situation des certaines démontrent la nécessité de travail en pluridisciplinarité dans la clinique de trauma et d'exil.

Un événement important a pu marquer l'année écoulée. Avec l'augmentation des places d'accueil de CADA et de CPH en 2024, nous avons constaté une importante augmentation des demandes de suivis psychologiques également. Dans l'impossibilité de pouvoir répondre à toutes demandes, la psychologue avait mis en place la constitution d'une liste d'attente. Puis, un travail de coordination a été mené avec les collègues de Pôle Santé afin de réfléchir à d'autres relais, dispositifs existants sur le territoire montalbanais.

Pendant l'année 2025, le financement lié aux consultations psychologiques interculturelles ont suivi un changement. La psychologue a pu participer en 2024, avec la directrice de Centre Amar et d'autres collègues, à une réunion organisée avec ARS, les principaux financeurs actuels de ces consultations psychologiques et des GAPP Interculturelle et de la journée Santé-Interculturalité. A cette réunion, la difficulté de pouvoir répondre à toutes demandes ainsi que la volonté de pouvoir mener des groupes thérapeutiques ont été évoquées. Nous avons été entendus dans notre demande et à partir de mois d'août 2025, le nombre d'heure de travail accordé par mois, a été augmenté de huit heures. Nous n'avons pas encore assez de recul afin

d'évaluer les impacts de ce changement. Néanmoins, nous témoignons que les consultations ont été rapidement investies.

Enfin, dernier point, la psychologue a pu réaliser des entretiens individuels ou pour une famille, mais généralement pour des personnes adultes. Il faut noter qu'il est difficile quelques fois de proposer le même espace à la mère/au père et à son enfant ou à la compagne et au compagnon, dans un souci de garder une certaine neutralité d'écoute. Pour cela, il était nécessaire aussi pour la psychologue de travailler avec des professionnels et des lieux relais pour permettre cette séparation d'espace.

👉 Synthèse quantitative :

L'année 2024

Consultations proposées	Consultations honorés	Travail de liaison interne /coordination /rédaction	Animation de GAPP Interculturel
123 Heures	95 Heures	35 Heures	15 Heures

L'année 2025

Consultations proposées	Consultations honorées	Travail de liaison interne /coordination /rédaction	Animation de GAPP Interculturel
165 Heures	124 Heures	26 Heures	15 Heures

L'année 2024 :

Personnes différentes concernées par les consultations :	Femmes	Hommes	Famille
27	11	15	1

L'année 2025 :

Personnes différentes concernées par les consultations :	Femmes	Hommes	Famille
41	19	21	1

Les chiffres nous montrent un peu plus d'hommes que de femmes ont fait rencontre de cet espace. Cette année encore, nous avons eu des suivis plus réguliers.

Il existe également quelques personnes qui ont rencontré la psychologue une seule fois sans avoir donné suite à cette rencontre. Certaines de ces demandes était ponctuelle. Les départs du CADA pouvant être un facteur parmi tant d'autres, ont pu jouer un rôle pour l'arrêt des rendez-vous.

Les suivis réguliers reviennent maximum à 10 séances.

Des accompagnements réguliers ont permis de soutenir les différentes traversées de chacun, de les penser et panser au fur et à mesure. Les rencontres ponctuelles ou des arrêts de suivi sont également à comprendre au cas par cas.

Bénéfices :

Parfois les récits de vie émergent dans les consultations, on y met alors de l'ordre, du sens ; on nomme les émotions, et ces « détails » qui ne comptent pas pour l'administration judiciaire, mais changent toute la façon dont la personne a vécu son parcours et peut continuer de faire avec. On apaise les culpabilités. Se croisent, s'imbriquent des histoires singulières dans des contextes familiaux et collectifs, et les

différents niveaux sont à prendre en compte. Parfois les récits sont répétés encore et encore mais jamais exactement pareil. Et parfois, les événements traumatiques ne sont pas ceux qu'on croit. Et parfois, ce que les personnes fuient est multiple.

Mais parfois ces parcours d'exil n'apparaissent pas, ou qu'à demi-mots. L'accent est mis sur le présent et ce qu'il fait vivre, les nouvelles questions, et le passé traumatique est encore impensable, le besoin de nourrir l'espoir prime.

Les personnes ont besoin aussi qu'on ne réduise pas leur identité à celle du demandeur d'asile, qu'on puisse entendre leurs différentes préoccupations, facettes identitaires, et surtout déceler, refléter leur ressources, leur capacités, leurs désirs, etc... Parfois aussi, se rappeler un passé antérieur aux événements, ou de bons souvenirs, l'enfance, ses saveurs, la présence d'un proche aimé, etc... reconnecter à l'essence de la personne, à qui elle était avant l'émergence des violences et des injustices, et puiser là les ressources pour l'avenir. La foi et la famille restent des leviers forts.

Les consultations ont pu être l'occasion de travailler une position de sujet actif (et non pas comme un objet qui subit). Par ce biais, l'élaboration des projets ont été soutenus.

Perspectives :

- Assurer la continuité de la consultation en psychologie Interculturelle.
- Continuer la mise en place d'un groupe thérapeutique par la médiation du théâtre avec le Pôle Santé, à destination des demandeurs d'asile
- Continuer de recréer « du groupe ».
- Continuer de Faire des bilans réguliers avec les collègues salariés d'AMAR, et l'équipe du Pôle santé pour croiser nos regards sur l'évolution des besoins des personnes que nous accompagnons, pour améliorer nos accompagnements, et faire des propositions adaptées (individuelles ou collectives).
- Reconstituer le lien trimestriel avec les ostéopathes bénévoles, ainsi que les professionnels qui interviennent au sein de Centre Amar (musicothérapeute et sophrologue).

4.2. L'accompagnement dans le logement

Le parc locatif compte 55 appartements répartis de la façon suivante :

- 45 appartements CADA dont 25 en « cohabitation » isolés ou petites compositions familiales (couple, mère seule ou couples avec bébés)
- 10 appartements CPH dont 4 en « cohabitation » (isolés, mères seules avec enfants, couples)

Appartements	CADA		CPH	
	individuel	collectif	individuel	collectif
Quartier de Beausoleil Montauban	7	8	2	2
Quartier des Chaumes Montauban	3		1	1
Quartier des Chênes Montauban	1	6		
Centre-ville/autre Montauban	1	3	3	1
Quartier de Chambord Montauban		2		
Grisolles	3	1		
Verdun sur Garonne	5	2		
Montech		3		
TOTAL	20	25	6	4

	CADA	CPH
Parc privé	4	3
Parc public		
Tarn et Garonne Habitat	38	6
Mésolia	2	
Promologis	1	1
Ratio parc privé/parc public	4/45	3/10

Les appartements loués sont pour la plupart dans le parc public (Tarn et Garonne Habitat, Promologis, Mésolia).

Afin de rationaliser les coûts de fonctionnement et d'améliorer le ratio parc privé/parc public, nous sollicitons régulièrement les bailleurs pour augmenter le nombre de nos logements dans le parc public.

Les logements sont tous équipés en matériel électroménager de base (machine à laver, gazinière, frigo et mobilier). Nous veillons à entretenir ce matériel et à le renouveler.

Les personnes vivant en appartement collectif bénéficient d'une chambre privative, un frigo et placards de cuisine individuels. Il n'y a ni téléviseur ni accès internet dans les logements.

L'accompagnement dans le logement s'organise autour des trois aspects :

► **Les aménagements et déménagements :**

Les agents de maintenance et les TISF assurent la gestion des entrées et sorties des appartements.

En amont des arrivées, les agents de maintenance préparent techniquement le logement : petits travaux, peinture, vérification du mobilier et de l'entretien.

Préparation et dépôt du panier d'accueil qui se compose de produit alimentaire de première nécessité, de linge de lit, de produit d'hygiène et de nécessaire de cuisine.

Lors de l'accueil dans l'hébergement la TISF fait découvrir les lieux et explique le fonctionnement du logement (explication du fonctionnement de l'électroménager présent dans le logement et accompagnement pour faire le lit...).

Dans les jours suivant l'arrivée un rendez-vous est programmé pour permettre de réaliser un état des lieux en présence du résident sous forme d'un document. Celui-ci permet de détailler l'état général du logement, du mobilier, des électroménagers, l'utilisation des dispositifs de sécurité ainsi que des énergies. En complément, nous prenons des photos du logement.

Des informations sont données au résident concernant le fonctionnement et les règles de vie du logement (bonne utilisation des produits d'entretien, des poubelles, respect des lieux et des colocataires...).

Lorsque les résidents quittent la structure un rétro planning d'un mois est mis en place avec le référent social et le référent juridique afin de préparer la sortie de la structure.

L'attribution d'un logement pour les résidents déclenche un processus de sortie, autour duquel un travail est réalisé avec le référent social de la personne.

Une fiche déménagement permet d'évaluer le volume de matériels à transporter ou à stocker qui sera remis à l'agent de maintenance. Le jour du déménagement les résidents participent.

La TISF leur donne rendez-vous afin de réaliser l'état des lieux de sortie.

L'accélération des procédures de demande d'asile entraîne beaucoup plus de roulement que précédemment ce qui multiplie le travail du pôle logement.

En 2025, 52 unités familiales sont entrées sur le CADA et 12 sur le CPH. 51 unités familiales sont sorties du CADA et 12 du CPH.

A titre indicatif :

- 64 paniers d'accueils ont été préparés puis distribués.
- 128 états des lieux entrants ou sortants ont été réalisés.

► **Le suivi technique :**

Les agents de maintenance assurent le suivi technique des logements en lien avec les bailleurs sociaux et leurs prestataires.

Ces prestataires interviennent pour l'entretien annuel des appartements, les petits travaux de réparations, l'entretien des moyens de chauffage, les désinsectisations. Il est à noter que depuis fin 2024, un certain nombre de petits travaux sont à la charge financière et logistique de la structure alors qu'auparavant ils étaient pris en charge dans les contrats de service avec les bailleurs sociaux (désinsectisations, débouchages de lavabo, de wc, prises électriques arrachées,...)

Par ailleurs les agents de maintenance assurent la remise en état, la rénovation des logements après la sortie des familles ainsi que l'amélioration des hébergements.

Les TISF assurent la gestion des stocks pour la confection des paniers d'accueil (literie, produit d'entretien, produit d'hygiène, matériel de cuisine et puériculture).

Le fond financé par la Fondation JM Bruneau, Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion (FILE) nous permet d'acheter du matériel de puériculture, des produits d'hygiène et du matériel scolaire.

La Croix Rouge nous alloue un budget annuel destiné à l'achat de denrées alimentaires de premières nécessités (riz, pâtes, lait, huile, conserve..) chez Pro à Pro.

Avec ses denrées nous constituons un panier alimentaire distribué lors de l'accueil des résidents.

Le secours populaire nous apporte régulièrement des produits alimentaires et produits d'hygiène pour bébé.

Grace à notre partenariat avec l'Agence du Don en Nature (ADN) nous bénéficions de produits à très bas coûts (hygiène, meubles, produits bébé..).

► **Le suivi éducatif :**

L'accompagnement dans le logement est réalisé par les deux TISF dès l'accueil dans le logement et par la suite par des visites régulières.

Un accent est mis sur les appartements en cohabitation afin de favoriser le vivre ensemble et aider à organiser le quotidien : mise en place de plannings de ménage, explications des produits d'entretiens présents dans le kit d'hygiène distribué mensuellement (produit sol, produit vaisselle, sac poubelle et éponge). 300 kits hygiène ont été distribués en 2025.

Ces visites permettent d'accompagner les résidents dans l'appropriation, le respect et l'entretien des logements.

En lien avec les travailleurs sociaux nous pouvons réaliser des ateliers ménage avec les résidents. Nous avons réalisés 15 ateliers dans les appartements collectifs en 2025. Ils ont été suivis de contrôles à 1, 2 et 3 mois, par les référents sociaux ou les TISF.

Les TISF et les agents de maintenance organisent, pour les nouveaux arrivants, des informations collectives à propos du livret logement. Les objectifs sont de sensibiliser les personnes présentes sur la consommation des énergies dans le logement, les mesures de sécurité, l'entretien des sanitaires.

Des visites techniques menées en binôme (agent de maintenance/TISF) ont lieu tous les 2 mois. Elles ont pour objectifs de :

- Repérer les dysfonctionnements techniques, les travaux et réparations à effectuer à court, moyen ou long terme.

- Repérer les difficultés liées à l'entretien du logement, à l'utilisation des énergies et des appareils électroménagers ; évaluer l'appropriation du logement.

Dans certains appartements en cohabitation, des difficultés relationnelles nécessitent de mettre en place une charte de cohabitation.

Ses objectifs sont les suivants :

- Assurer le respect mutuel entre cohabitant.
- Créer les conditions permettant des relations apaisées entre cohabitants, entre cohabitants et professionnels et entre professionnels afin de se sentir en sécurité et autonome au sein du groupe de cohabitation.
- Poser un cadre et des règles communes qui s'appliquent à chacun et indique des repères clairs : ce que je peux /dois faire dans ce lieu de cohabitation mais aussi face à une difficulté et comment en respectant la place de chacun nous allons fonctionner ensemble.
- Maintenir un cadre de vie propre et organisé.
- Favoriser la communication et la solidarité.
- Prévenir et résoudre les conflits de manière constructive.

Cette charte est lue à l'appartement par un référent social et une TISF, en présence de tous les cohabitants. Si nécessaire, le binôme peut contacter un ou plusieurs traducteurs pour faciliter la compréhension de la charte.

Celle-ci a été testée en 2025 et sera systématisée en 2026.

Il existe un référentiel de sanction dans le cas du non-respect de la charte de cohabitation.

RAPPORT D'ACTIVITE CPH

Le dispositif CPH compte donc au 31 Décembre 2025 :

42 places d'hébergement

10 appartements locatifs sur la commune de Montauban dont en 4 cohabitations

1. Le public accueilli en 2025

1.1 Le profil du public accueilli

↳ Profil du public accueilli en 2025

	2024	2025
Nombre de personnes accueillies	63	77
Nombre de ménages accueillis	24	29
Durée moyenne de prise en charge	16.45	18.02 mois
Taux d'occupation annuel	93.4 %	85.71 %
Taux d'occupation annuel avec indisponibilité	96.6 %	87.74 %
Nombre de journées réalisées	14362	13451

Sur les 29 familles/personnes suivies, 1 est arrivée courant 2021. 5 sont prises en charge depuis 2023 pour la plus ancienne, 11 sont arrivées en 2024 et 12 sont arrivées dans notre structures en 2025.

Les critères d'orientation des personnes en CPH sont les suivants :

Les jeunes de moins de 25 ans sans ressources ;

Les personnes n'étant pas en capacité de vivre dans un logement autonome ;

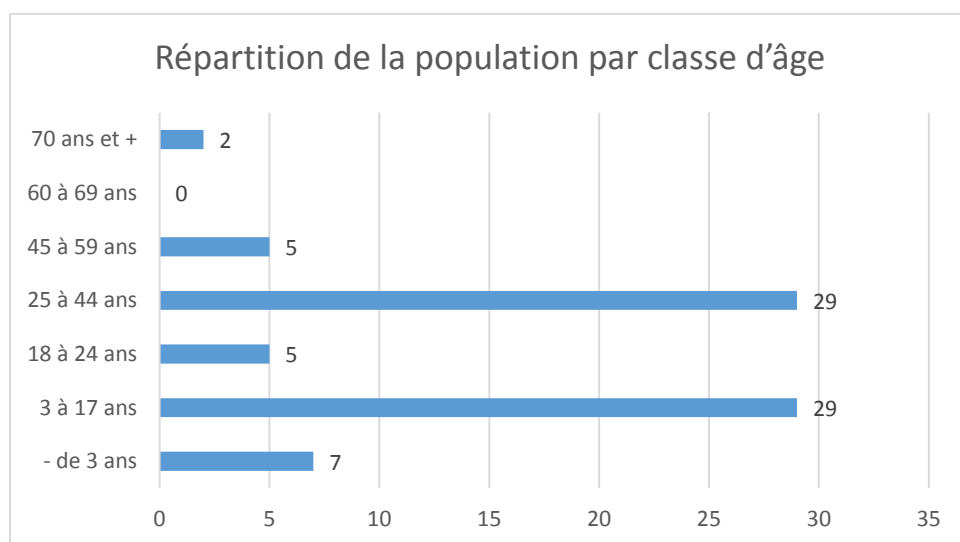
Les personnes présentant un handicap physique ou psychologique

Ces personnes ont besoin d'un accompagnement plus long et qui leur permet d'avoir un temps nécessaire avant l'accès à un logement autonome.

Même si les missions du CPH sont les mêmes pour toutes les personnes, les travailleurs du CPH vont axer leur mission en fonction des besoins et des objectifs des personnes accompagnées. Pour certaines, les missions vont être axées sur de la primo insertion permettant de lever les freins à l'insertion socio professionnelle, pour d'autres l'insertion professionnelle sera mise en avant.

Ce temps va leur permettre de travailler ensemble avec la prise en compte des difficultés : la compréhension de la langue et de l'environnement, les situations médicales, les situations administratives, ...

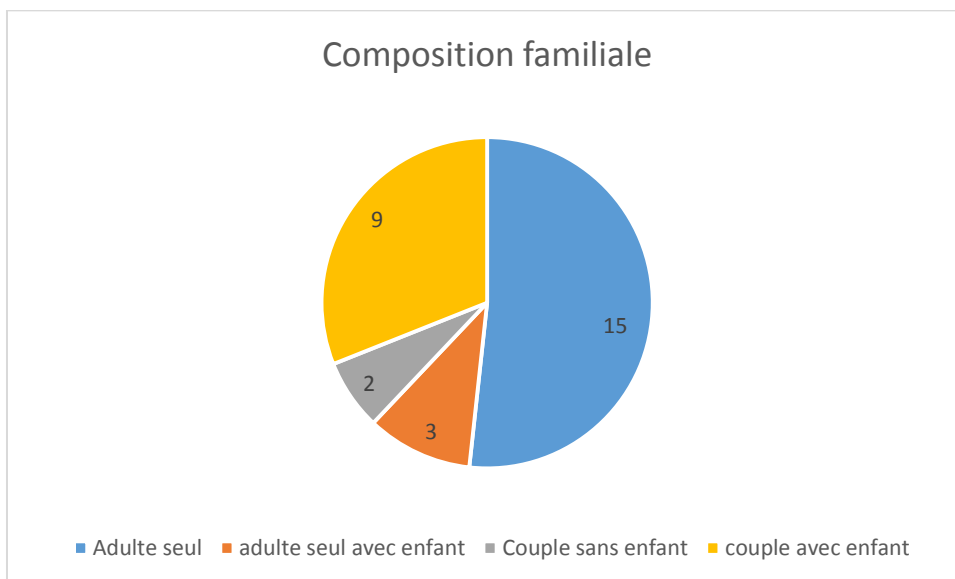
🏠 Répartition de la population par classe d'âge



En 2025, nous avons accueilli 29 ménages pour un total de 77 personnes.

On peut constater 2 classes d'âge importantes, les enfants de 3 à 17 ans ainsi que les adultes de 25 à 44 ans.

↳ Répartition de la population par composition familiale

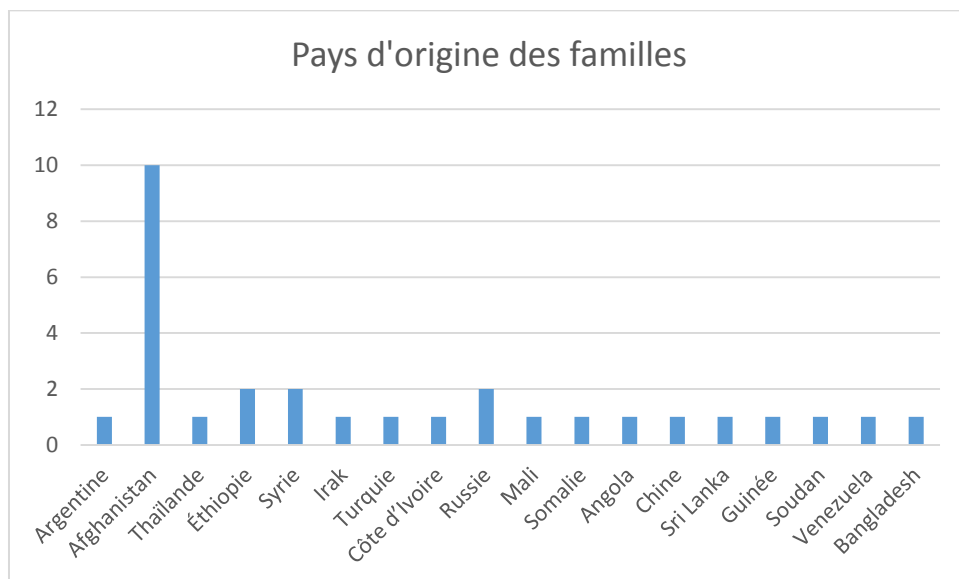


Concernant les personnes isolées, le CPH a accueilli en 2025 un total de 15 personnes, dont 11 hommes et 4 femmes

Par ailleurs, le dispositif dispose de deux places spécifiquement dédiées aux jeunes de moins de 25 ans. En 2025, quatre jeunes ont été accompagnés dans ce cadre. L'intérêt du CPH pour ce public est particulièrement marqué, dans la mesure où ces jeunes ne peuvent généralement pas prétendre à certaines prestations sociales. Afin de pallier cette absence de ressources, un forfait mensuel pouvant atteindre 300 euros peut leur être attribué, sous réserve qu'ils ne disposent d'aucun revenu (salaire, formation rémunérée, contrat d'engagement jeune via la mission locale, etc.).

S'agissant des femmes isolées avec enfants, au nombre de trois, l'accompagnement proposé par le CPH s'inscrit principalement dans une logique de primo-insertion. Dans ces situations, la question de la garde des enfants constitue un préalable essentiel. Il est en effet souvent nécessaire de sécuriser cet aspect avant de pouvoir engager un travail autour du projet professionnel, qu'il s'agisse de l'apprentissage du français, de l'accès à une formation qualifiante ou, à terme, de l'emploi.

Nationalités



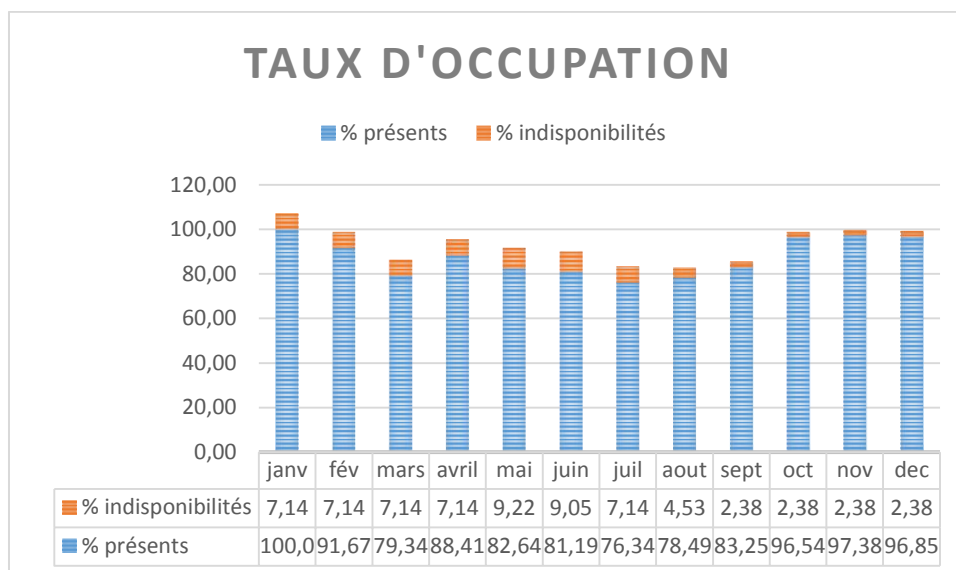
Selon des sources OFPRA : « En 2025, quatre pays ont dépassé les 12 000 demandes d'asile. Malgré une baisse du nombre de demandes depuis 2024, l'Afghanistan (13 800 demandes) continue de se positionner comme le premier pays de provenance en 2025 »

En 2025, nous avons accueillis 30 nationalités différentes dont un couple binational (Bangladais/Thaïlandais)

Tous les continents sont représentés avec une très forte majorité de personnes originaires d'Afghanistan.

2. Les indicateurs de prise en charge

2-1 Taux d'occupation 2025



Au cours de l'année, le taux d'occupation de la structure fluctue en fonction des délais d'orientation de l'OFII et de l'acceptation des familles orientées.

Les périodes d'inoccupation des appartements s'expliquent principalement par le temps nécessaire entre la déclaration de vacance d'un logement et l'arrivée d'une nouvelle famille.

En 2025, ces délais varient selon la composition familiale :

- pour les personnes isolées, le délai moyen est de 16 jours.
- pour les familles, il s'élève à 40 jours.

Les délais les plus longs concernent les couples : un logement identifié pour un couple a ainsi pu rester inoccupé jusqu'à 90 jours avant l'arrivée d'une famille.

Ces écarts s'expliquent notamment par plusieurs facteurs :

- les délais d'orientation de l'OFII,
- les annulations d'orientation,
- les refus des familles ou du CPH (liés à des problématiques de santé ou à l'inadaptation du logement), ou encore des situations de familles sans ressources, comme certaines mères isolées.

L'ensemble de ces paramètres a un impact direct sur le taux d'occupation de la structure.

Gestion des indisponibilités

Les périodes d'indisponibilité s'expliquent principalement par l'accueil de familles dont la composition n'est pas adaptée à la capacité des logements.

En 2025, la structure a connu :

Deux périodes d'indisponibilité entre le 1er janvier et le 14 août, ainsi qu'une indisponibilité sur l'ensemble de l'année.

2-2 La durée de prise en charge

En 2025, 12 unités familiales sont sorties de prise en charge vers une solution autonome.

La durée moyenne de prise en charge s'élève à 18 mois. Toutefois, cette moyenne doit être nuancée, car elle est influencée par des situations :

- une famille est restée 40 mois (soit plus de 3 ans), tandis qu'une autre a été accompagnée moins de 3 mois.

La répartition des durées de prise en charge est la suivante :

- 1 famille est sortie après 40 mois ;
- 3 familles ont quitté le dispositif après un délai supérieur à 20 mois ;
- 4 familles sont sorties entre 15 et 17 mois ;
- 3 familles sont sorties après 13 mois, correspondant à la durée réglementaire de 9 mois, prolongée de 3 mois supplémentaires accordés par l'OFII ;
- 1 famille est sortie après 2,9 mois.

L'analyse montre que les délais longs de prise en charge ne concernent pas majoritairement les familles. Les personnes isolées présentent un délai moyen de 20 mois, supérieur à celui observé pour les familles.

Concernant la famille ayant bénéficié d'une prise en charge de courte durée (moins de 3 mois), celle-ci avait engagé, avant son arrivée au CPH, une demande de logement dans un autre département. La famille ayant obtenu un logement rapidement, elle a souhaité quitter le dispositif dans les plus brefs délais afin de rejoindre son réseau familial sur le territoire d'installation.

3. L'accompagnement en CPH

3-1 L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle constitue une mission essentielle du CPH, au même titre que l'accompagnement social, sanitaire et scolaire. Elle s'inscrit dans un processus global visant à favoriser l'autonomie des personnes accompagnées.

En 2025, 11 personnes ont accédé à l'emploi. Parmi elles, sept ont signé un contrat à durée indéterminée au cours de l'année. Il est à noter que deux de ces personnes sont francophones, ce qui facilite généralement un accès plus rapide à l'emploi.

Pour d'autres personnes, l'insertion s'est construite de manière progressive. Deux personnes ont ainsi débuté par une formation rémunérée, débouchant par la suite sur un CDI. Cette dynamique illustre une tendance dans les métiers en tension, où les employeurs développent des parcours de formation adaptés, incluant des formations en français à visée professionnelle ainsi que des certifications spécifiques comme le CACES, afin de faciliter les recrutements.

Les autres situations d'accès à l'emploi résultent de parcours de formation engagés les années précédentes. Ces temps de formation apparaissent indispensables, notamment pour permettre l'apprentissage du français et être employables en France.

L'ensemble des contrats à durée indéterminée concerne des secteurs en tension, tels que la logistique, la restauration, l'aide à la personne ou encore la mécanique.

Concernant les contrats à durée déterminée, quatre personnes sont concernées. Parmi elles, deux ont intégré des structures relevant de l'insertion par l'activité économique (les Jardins Montalbanais et Montauban Service). Ces parcours témoignent de la nécessité, pour certains publics, de bénéficier d'un accompagnement renforcé avant de pouvoir accéder à un emploi classique. En effet, ces personnes présentent souvent des freins importants, qu'ils soient liés à la maîtrise de la langue, à la santé ou à d'autres difficultés sociales.

Par ailleurs, une personne arrivée au CPH en emploi saisonnier a été contrainte de mettre fin à son contrat en raison de difficultés de mobilité. Cette situation souligne l'importance de lever en amont l'ensemble des freins à l'emploi, condition indispensable à une insertion professionnelle durable.

Il est également à noter que parmi les personnes engagées dans un parcours d'emploi ou de formation, une seule est une femme. Celle-ci, mère isolée avec cinq enfants, bénéficie toutefois d'un atout important : elle est francophone, ce qui facilite son accès à une formation.

Au cours du second semestre 2025, un travail partenarial a été renforcé avec le Conseil départemental. Des ateliers collectifs ont été mis en place afin de favoriser l'accès à des stages pour les résidents. Ces actions ont porté dans un premier temps sur la rédaction de CV, puis sur la préparation aux entretiens d'embauche, avant d'accompagner concrètement les personnes dans leurs recherches de stage.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité du travail mené avec la CDIE, avec laquelle 24 contrats d'engagement réciproque ont été co-rédigés en 2025 (via le logiciel Parcours solidarité), dont trois à caractère social pour des personnes en grande difficulté de santé. Par ailleurs, une intervention collective en début d'année a permis d'informer les bénéficiaires du RSA sur leurs droits et devoirs.

D'autres collaborations ont été développées, notamment avec la CIP du CIDFF, autour d'ateliers collectifs visant à valoriser les compétences personnelles et professionnelles des personnes accompagnées. Le CPH a également accompagné des familles lors d'événements extérieurs organisés avec France travail et le Conseil Départemental (salon du TAF, ...).

Enfin, la DDETS a initié, en fin d'année 2025, des temps de rencontre et d'interconnaissance entre les acteurs de l'AHJ et les acteurs de l'insertion professionnelle, auxquels le CPH a été associé. Ces différents partenariats ont permis d'engager un travail de repérage des acteurs et des modalités de collaboration, qui se poursuivra en 2026.

3-2 L'insertion sociale

Les familles accueillies au CPH présentent des situations de vulnérabilité, liées à des problématiques de santé, des difficultés administratives ou encore des situations familiales complexes. Dans ce contexte, le CPH joue un rôle de sas, permettant aux ménages de stabiliser leur situation avant d'envisager un projet d'autonomie.

L'accompagnement social se traduit notamment par un soutien dans des démarches administratives spécifiques, telles que les procédures de réunification familiale,

l'obtention de cartes de parent d'enfant réfugié ou encore l'ouverture de droits sociaux, comme le RSA ou l'ASPA.

En 2025, deux personnes ont pu ouvrir des droits au titre du SASPA. Pour l'une d'entre elles, la procédure a été particulièrement longue, en raison de la durée limitée de son autorisation de séjour (6 mois), qui a retardé l'instruction de sa demande jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour plus stable.

Quatre dossiers ont été déposés auprès de la MDPH en vue d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ce qui illustre la fragilité du public accueilli.

A l'été 2025 l'OFII a modifié les possibilités d'accès aux cours de FLE. L'OFII a en effet privilégié le recours à des formations en ligne via la plateforme FRELO, limitant l'accès aux cours en présentiel aux seules personnes relevant de parcours de 600 heures. Les personnes ayant des volumes horaires inférieurs (100,200 ou 400h) sont désormais orientées exclusivement vers des formations en ligne.

Cette évolution a un impact négatif sur l'apprentissage du français et, par conséquent, sur l'intégration des personnes accompagnées. Afin de pallier ces difficultés, nous sommes amenés à solliciter, dans le cadre du PTI(via un financement BOP 104), des cours de FLE, plus adaptés aux besoins du public.

3-3 La socialisation et scolarisation des enfants

Halte-Garderie	3	Collège	4
Maternelle	12	Lycée	4
Primaire	8	Non scolarisé	4

Sur les 77 personnes accueillies en 2025, 36 sont mineures, ce qui fait de la scolarisation un axe central de l'accompagnement proposé par le CPH.

Les enfants se répartissent entre différents niveaux de scolarité : halte-garderie, maternelle, primaire, collège et lycée, tandis que certains ne sont pas encore scolarisés.

Le CPH assure un rôle d'interface entre les familles et les établissements scolaires. Une collaboration étroite est entretenue avec la DSDEN, permettant d'organiser les affectations scolaires lors de l'arrivée des familles sur le territoire.

Avec le développement de la dématérialisation, les professionnels accompagnent également les familles dans les procédures en ligne, notamment pour la réinscription des collégiens et lycéens dans les établissements de secteur. Cette démarche nécessite une maîtrise de l'outil informatique et de langue française qui est loin d'être le cas de toutes les personnes que nous accompagnons.

3-4 L'accompagnement santé

L'accompagnement en matière de santé constitue un enjeu majeur, dans un contexte marqué par une pénurie de médecins généralistes sur le territoire. Cette situation peut entraîner des ruptures dans la continuité des soins, notamment lors de l'arrivée des familles.

Les travailleurs sociaux sont ainsi amenés à coordonner les différents intervenants, à organiser les transferts de dossiers médicaux et à orienter les personnes vers les structures adaptées, telles que la PMI ou des spécialistes.

En 2025, des orientations ont été réalisées vers le Centre Médical de Soins Immédiats, permettant de répondre en partie au manque de médecins disponibles. Par ailleurs, l'APAS 82 intervient au sein du CPH de manière régulière, avec la présence d'un infirmier chaque semaine et d'un médecin une fois par mois. Bien que ces dispositifs ne remplacent pas un médecin généraliste, ils permettent d'assurer une prise en charge médicale rapide des personnes.

La santé psychique constitue également un enjeu important. En 2025, au moins neuf personnes ont engagé un suivi psychologique, soit au sein de la structure grâce à l'intervention d'une psychologue interculturelle, soit à l'extérieur, notamment dans les centres médico-psychologiques de Montauban.

Enfin, l'accompagnement a également porté sur la constitution et le suivi de dossiers MDPH, malgré des difficultés accrues liées au manque de médecin traitant.

3-5 Le relogement des familles

La durée entre le dépôt d'un dossier de demande de logement et l'attribution effective d'un logement tend à s'allonger de manière significative. En 2025, les démarches administratives se sont complexifiées, nécessitant notamment le dépôt des dossiers sur des plateformes en ligne telles que Démarches simplifiées ou le SI SIAO, en amont de la constitution complète des dossiers.

Dans ce contexte, les professionnels accompagnent les familles dans l'élargissement de leurs choix géographiques et les invitent à envisager différents lieux d'installation au sein du département. Toutefois, cette démarche reste difficile pour une grande partie des ménages, en raison notamment de contraintes de mobilité, la plupart n'étant pas véhiculées. Ce travail d'accompagnement est réalisé de manière individualisée lors des entretiens.

La demande de logement constitue une étape clé dans le parcours des familles. Elle représente à la fois l'aboutissement d'un long parcours et une étape essentielle dans la construction d'un projet de vie stable. Elle est également l'occasion de déconstruire certaines représentations, en confrontant le logement imaginé à la réalité du parc de logements en France.

La constitution du dossier de demande nécessite un investissement important, en raison des nombreuses démarches administratives préalables, notamment l'ouverture des droits sociaux. Ainsi, plusieurs mois peuvent s'écouler entre la définition du projet de la famille et l'accès effectif à un logement, indépendamment de la volonté des ménages.

En fonction des situations, un accompagnement individualisé est proposé afin d'orienter les familles vers la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'une recherche d'hébergement ou d'une demande de logement autonome.

Compte tenu des délais administratifs, les familles disposent généralement d'un temps restreint, d'environ deux mois, pour formaliser leur projet d'installation et engager les démarches nécessaires avec l'appui du travailleur social.

Dans la majorité des situations, deux projets sont menés simultanément :

- **Un projet à court terme**, visant une installation rapide sur le département. Dans ce cadre, l'installation en Tarn-et-Garonne constitue souvent un choix par défaut. La labellisation SYPLO impose par ailleurs aux familles de se positionner sur au moins deux communes, voire sur l'ensemble du département, compte tenu de la difficulté d'accès au logement, notamment à Montauban.

- **Un projet à long terme**, correspondant davantage aux souhaits des familles, mais impliquant des délais plus importants, celles-ci ne bénéficiant pas de priorisation sur les territoires souhaités.

Dans la plupart des cas, le projet à long terme est envisagé en amont du projet à court terme.

Les familles accompagnées présentent des fragilités importantes. Si le dispositif CPH, d'une durée de neuf mois renouvelable (trois mois minimum), leur apporte un cadre stabilisant, les besoins d'accompagnement perdurent au-delà de la sortie. Cet accompagnement est en principe assuré par le Conseil départemental ou les CCAS.

Afin d'organiser le relais, une note sociale est transmise. Afin d'avoir un rendez-vous avec une assistante sociale, nous devons envoyer une note sociale à la responsable qui désigne un travailleur social à la famille au vu de la situation. Les délais donnés peuvent mettre les familles en difficultés notamment lors de rupture de droits.

Dans ce contexte, une attention particulière est portée à la mise en place de rendez-vous tripartites, afin de garantir un relais de qualité entre les professionnels.

Par ailleurs, le dispositif AVDL est mobilisé pour les ménages ne disposant pas d'expérience locative ou rencontrant des difficultés dans la compréhension des démarches liées au statut de locataire. Le CPH sollicite également l'association SOLIHA via le SI SIAO.

PARC LOCATIF			BAILLEUR			LIEU	
Autre solution	Parc public	1% logement	PROMOLOGIS	TGH	Autre	82	Hors 82
0	12	0	5	5	2	11	1

En 2025, sur les 12 familles sorties du CPH, soit près du double par rapport à 2024 (7 familles), 11 ont accédé à un logement social dans le Tarn-et-Garonne. Une famille a été relogée dans un autre département via un bailleur social.